



Bordeaux, le 12 mai 2025

Madame le Maire
Hôtel de Ville
22 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Objet : Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Audenge.

Dossier suivi par : Evanguelia Montarnier- 05 56 999 118
evanguelia.montarnier@cma-nouvelleaquitaine.fr

Madame le Maire,

La modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Audenge a pour objet de mettre en cohérence le PLU avec le SCoT du SYBARVAL et la loi Littoral en identifiant les secteurs de "Bas-Vallon" et de "Hougueyra" comme étant déjà urbanisés. Pour cela les dits secteurs sont classés majoritairement en zone US, créée à cette fin, et pour parties en zones UD, Nh et N. Le règlement d'un secteur US est introduit, celui du secteur UCa abrogé et celui de la zone UD est modifié à l'exception du sous secteur UDL.

Ce projet de modification n°5 du Plu n'appelle pas de remarque particulière. Aussi, j'ai le plaisir d'émettre un **Avis Favorable** à ce projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Audenge.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes sincères salutations.

Nathalie LAPORTE,



Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Région Nouvelle Aquitaine
Gironde